

# La lettre de l'assistance technique eau

Le Département vous informe  
N°59 SEPTEMBRE 2022

Les missions de soutien et d'accompagnement des collectivités territoriales sont regroupées au sein de la Direction accompagnement des territoires (DAT) pour être à votre écoute et venir en appui de vos projets.



Bathymétrie sur la lagune de l'Hopital-le-Mercier - © CDT71

## L'appui technique du Département en 2021

Le Département a réalisé une présentation très synthétique de son activité d'appui technique dans le domaine de l'eau pour l'année 2021.

Il vous est possible de la [consulter ici](#).

Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à contacter la Direction accompagnement des territoires.



INFO LOCALE



## MILIEUX AQUATIQUES

### Évolution de la ressource en eau renouvelable en France

Le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires vient d'actualiser son étude relative à la ressource en eau renouvelable en France métropolitaine et son évolution entre 1990 et 2018.

Notre « stock » d'eau renouvelable (nappes, rivières...) se forme grâce aux précipitations.

Cette étude met en évidence une diminution de 14 % de ce stock d'eau pendant la période 2002-2018, comparativement à la période 1990-2001. Principale cause : la hausse de l'évapotranspiration, liée à la hausse des températures, ainsi que le déficit pluviométrique par endroit.

L'étude montre également que de grandes disparités régionales existent.

Consultez [la synthèse de l'étude et les données utilisées](#).

Consultez [le rapport d'étude](#).

### Mieux connaître les ripisylves

La végétation qui se développe en bordure des cours d'eau, la ripisylve, présente de multiples intérêts, en premier lieu pour le cours d'eau : amélioration de sa qualité par la régulation de la température, stabilisation des berges, refuge pour la biodiversité etc.

Elle représente également un enjeu paysager, et elle contribue à réduire les effets du changement climatique en stockant du carbone.

**Malheureusement, ces bénéfices sont méconnus, et les ripisylves pâtissent souvent de mauvaises pratiques d'entretien.**

L'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (Astee) a réalisé une vidéo de sensibilisation des élus et des propriétaires riverains de cours d'eau à la préservation des ripisylves, avec le soutien de l'Office français de la biodiversité (OFB) et de ses Centres de ressources Génie écologique et Cours d'eau.

Ce film de 4 minutes s'appuie sur le témoignage d'un élu du Syndicat mixte des rivières du Sornin et de ses affluents (SYMISOA) ainsi que d'un propriétaire riverain.

Il a été présenté lors d'une webconférence de l'Astee le 9 décembre 2021, co-organisée par IdealCO.

Visionnez [la vidéo ici](#).

Pour aller plus loin, retrouvez le replay et les supports de la journée d'information sur [le site de l'Astee](#).

INFO LOCALE



## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### Site internet dédié aux eaux pluviales

Avec l'augmentation de l'imperméabilisation des sols, de plus en plus d'eau de pluie est collectée dans les réseaux d'assainissement. Les systèmes d'assainissement débordent y compris pour des petites pluies, et sont à l'origine de pollution des milieux naturels.

En 2020, sur le bassin Rhône-méditerranée, grâce aux investissements réalisés par les collectivités, les réseaux d'assainissement ont débordé 2 fois moins qu'en 2018 mais ce sont encore 35 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées qui sont partis dans le milieu naturel, sans traitement, via les déversoirs d'orage.

L'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse soutient financièrement les projets de déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'assainissement, en incitant à la désimperméabilisation des sols, qui doit devenir la norme.

En parallèle de ce soutien financier, elle a mis en ligne un site internet spécifique à cette problématique : [mavillepermeable.fr](#). Il met à disposition des décideurs les ressources documentaires et les informations adaptées à vos projets.

Consultez [le site internet dédié](#).



### Transformation d'un lagunage

Lors du remplacement d'un lagunage par une autre filière, les bassins du lagunage sont parfois conservés. C'est le cas pour le lagunage de Salornay-sur-Guye, actuellement en travaux. L'aménagement vise à augmenter la capacité de traitement de l'installation, tout en améliorant la qualité de son rejet.

Pour atteindre cet objectif, la nouvelle filière comprendra un étage de filtre planté de roseau en amont du lagunage, afin d'abattre une première partie du flux polluant, puis l'effluent circulera dans deux des trois bassins préexistants, avant de cheminer au travers d'un second étage de filtre planté de roseaux, destiné à affiner le traitement notamment sur l'ammoniac.

Initialement, le lagunage disposait de trois bassins, dont deux sont conservés. Leur intérêt dans la nouvelle filière est lié à la capacité des lagunages à traiter partiellement le phosphore. Ici, l'abattement escompté est léger mais s'avère suffisant pour ne pas déclasser le milieu récepteur sur ce paramètre. La réutilisation des bassins permet ainsi d'éviter un traitement stratégique, physico-chimique additionnel du phosphore, qui consomme des réactifs et est délicat à maîtriser sur ce type de filières. Un autre avantage des bassins est de pouvoir accepter un surplus d'effluents, par exemple en période de fortes pluies.



## ALIMENTATION EN EAU POTABLE

### Une Valeur sanitaire transitoire (VST) pour le NOA

Le S-métolachlore est un herbicide utilisé notamment pour la culture du maïs. La dégradation de cette molécule dans le sol produit des « molécules filles » dites métabolites, comme le NOA ou l'ESA-métolachlore. Certaines commencent à faire parler d'elles car on les retrouve dans l'eau potable.

Dans ce contexte, la France vient d'adopter une VST à 3 µg/l pour le noa-métholachlore.

En attendant l'avis de l'ANSEES, la France se cale ainsi sur la valeur sanitaire transitoire appliquée en Allemagne.

Les collectivités distributrices d'eau, connaissant des dépassements relatifs à ce métabolite dans leurs eaux brutes pourront demander une dérogation pour continuer à distribuer l'eau dès lors que les teneurs ne dépassent pas la valeur sanitaire adoptée, qui est un maximum.

Consultez [l'instruction Ministérielle ici](#).

### Trophées des économies d'eau – FNCCR

Pour la seconde année consécutive, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) a lancé les trophées des économies d'eau. Cette démarche est portée par le club des économies d'eau, un ensemble de collectivités adhérentes à la FNCCR, sensibilisées aux bonnes pratiques d'économies d'eau, de tarification, et désireuses de partager des retours d'expériences.

La participation est close pour l'édition 2022, mais vous pouvez [retrouver en ligne les modalités](#), afin de vous préparer pour l'an prochain !

De plus, un catalogue des actions présentées lors de l'édition 2021 a été publié. Il présente les actions lauréates et les autres, sous forme de fiches, afin d'inspirer d'autres collectivités.

Le catalogue des actions 2021 est [à télécharger ici](#).

### Les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable

Les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable sont identifiées dans les nouveaux SDAGE qui viennent d'être approuvés pour la période 2022-2027. Il peut s'agir de ressources déjà exploitées ou bien de ressources potentielles plus ou moins bien connues, mais jugées importantes à préserver pour un usage futur.

Sur la période couverte par les nouveaux SDAGE, l'objectif des agences de l'eau est de définir pour chaque ressource stratégique, des zones de sauvegarde. Cela va conduire, après étude de délimitation précise, à inscrire les zones concernées dans les documents d'urbanisme, avec des contraintes d'usage, en vue de renforcer leur protection.

En Saône-et-Loire, le SDAGE Loire-Bretagne n'a retenu comme ressource stratégique que la nappe captive du Trias qui concerne cinq communes à la marge, même si on pouvait s'attendre à ce que la nappe alluviale de la Loire y figure.

Dans le SDAGE Rhône-Méditerranée Corse, plusieurs sites sont identifiés le long de la Saône et en périphérie du fossé Bressan (aquifère profond sous couverture), dans le département de Saône-et-Loire.

Vous pouvez consulter la situation de ces sites sur [la carte à télécharger ici](#).

Les collectivités productrices d'eau sont invitées par les Agences de l'eau à procéder aux délimitations des zones de sauvegarde et à la définition de contraintes d'usage associées pour les captages en exploitation, mais aussi pour les zones futures qui se trouveraient sur leur territoire ou en périphérie.

En Saône-et-Loire, le Département accompagne le Syndicat des Eaux Saône Grosne dans la réalisation d'une étude sur la zone de captage de Crèches-sur-Saône, qui fait partie des zones de ressources stratégiques. L'étude aura un double enjeu : améliorer la connaissance du fonctionnement hydrogéologique du champ captant pour évaluer les périmètres non utilisés aujourd'hui, et optimiser sa préservation, en définissant la zone de sauvegarde et en réalisant les périmètres de protection réglementaires en place.

Pour aller plus loin, [consultez la page de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ici](#).

## LIENS UTILES

Pour plus d'informations sur l'eau :

- le site du [Département de Saône-et-Loire](#)
- le site des [services de l'État en Saône-et-Loire](#)

Le Département souhaite que cette lettre de proximité sur l'eau puisse vous tenir informé et vous diriger vers des liens utiles à vos missions. Pour nous faire part de vos observations ou vous désabonner, merci de nous adresser un courriel à [dat@saoneetloire71.fr](mailto:dat@saoneetloire71.fr)

Département de Saône-et-Loire - Direction accompagnement des territoires  
Espace Duhesme - 18, rue de Flacé - CS70126 - 71026 Mâcon Cedex 9 - [dat@saoneetloire71.fr](mailto:dat@saoneetloire71.fr)

